



## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2012

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 9 janvier 2012 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Madame la conseillère :

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté         | 4- Claude Turcotte     |
| 2- Marcel Guay       | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais        |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

**NO-12-001**

### **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE  
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 9 janvier 2012 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Inventaire des biens de la municipalité
5. Appui financier pour le Chemin des Artisans
6. Mandat pour Me Odette Gagné, avocate
7. Période de question (s)
8. Levée de la séance

ADOPTE

**NO-12-002**

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS  
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011, celle de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011, avant la tenue des présentes;

Les membres de ce conseil adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 5 décembre 2011, celle de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

**NO-12-003**

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES  
COMPTES DU MOIS ET DE  
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES  
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY

APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de décembre 2011 au montant de 42 138.14\$ et du mois de janvier 2012 au montant de 6 518.05\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement au montant de 48 656.19\$.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de décembre 2011 .

**Réf. :** selon les données du logiciel municipal (PGMégagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

**NO-12-004**

**INVENTAIRE DES BIENS  
DE LA MUNICIPALITÉ**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT



Au moment venu, la directrice générale fournira les documents nécessaires à Me Odette Gagné, avocate pour lui permettre d'effectuer la perception des sommes dues.

ADOPTE

**NO-12-007 PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

**NO-12-008 LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 22.

ADOPTE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.